

No de résolution
ou annotation

**Séance
ordinaire
13 mars 2018**

18-03-24

Procès-verbal du conseil de la municipalité de Sainte-Marthe

Séance ordinaire du 13 mars 2018

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la municipalité de Sainte-Marthe, tenue le mardi 13 mars 2018 à 20 h 00 à la salle du conseil située au 776, rue des Loisirs et à laquelle sont présents :

Monsieur le maire François Pleau;

Messieurs les conseillers Claude Gravel, Carl Verreault, Carl Dupras, Gilbert Séguin et mesdames les conseillères Jacqueline Lavergne, Jinny Brunelle;

formant quorum sous la présidence de monsieur le maire.

Madame la directrice générale associée Claudia Baril, monsieur le directeur général Michel Bertrand sont présents.

PÉRIODE DE RECUEILLEMENT

Le directeur général fait la lecture de la prière.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par madame la conseillère Jinny Brunelle

QUE l'ordre du jour soit adopté comme suit :

1. Période de recueillage
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Approbation des comptes payés et à payer
4. Adoption du procès-verbal de la séance du 13 février 2018
5. Résolution d'appui à la CPTAQ pour 122, chemin Saint-Guillaume
6. Subvention 2018 pour absence de camp de jour
7. Résolution d'appui - Réalisation d'une étude d'opportunité de regroupement - Transport adapté
8. Demande d'aide financière à la députée de Soulanges dans le cadre du programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal (PAARRM)
9. Transports Québec – Demande pour sécuriser l'intersection de la route 201 et le chemin Saint-Henri
10. Dons et commandites
11. Correspondance
12. Questions de l'assistance
13. Levée ou ajournement de la séance

Ont voté POUR : Mesdames les conseillères Jacqueline Lavergne, Jinny Brunelle et Messieurs les conseillers Claude Gravel, Carl Verreault, Carl Dupras et Gilbert Séguin.

*** ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ ***

APPROBATION DES COMPTES PAYÉS ET À PAYER

Il est proposé par monsieur le conseiller Carl Dupras



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la municipalité de Sainte-Marthe

18-03-25

D'ACCEPTER les comptes payés et à payer tels que déposés (document no 2018-03-13 CTES) à la présente séance ordinaire par le directeur général et d'autoriser les paiements dont le montant total des chèques émis est de 61 632,85 \$, celui des paiements électroniques par AccèsD Affaires Desjardins de 25 541,85 \$, celui en salaire net et déplacements totalisant 18 246,73 \$ et enfin, en salaire net des élus d'un total de 5 737,65 \$, l'ensemble des comptes payés et à payer totalisant 111 159,08 \$.

Ont voté POUR : Mesdames les conseillères Jacqueline Lavergne, Jinny Brunelle et Messieurs les conseillers Claude Gravel, Carl Verreault, Carl Dupras et Gilbert Séguin

*** ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ ***

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 13 FÉVRIER 2018

Il est proposé par monsieur le conseiller Carl Verreault

18-03-26

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 13 février 2018 soit adopté tel qu'inscrit au livre des procès-verbaux.

Ont voté POUR : Mesdames les conseillères Jacqueline Lavergne, Jinny Brunelle et Messieurs les conseillers Claude Gravel, Carl Verreault, Carl Dupras et Gilbert Séguin.

*** ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ ***

RÉSOLUTION D'APPUI À LA CPTAQ POUR LE 122, CHEMIN SAINT-GUILLAUME

CONSIDÉRANT QUE cette demande d'autorisation est conforme à la réglementation d'urbanisme de la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE cette demande d'autorisation n'a pas d'effet négatif sur le milieu agricole;

CONSIDÉRANT QU'il n'y a aucun autre espace approprié disponible sur le territoire de la municipalité et hors du milieu agricole;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Claude Gravel

18-03-27

D'APPUYER la demande d'autorisation à la CPTAQ afin de lotir et aliéner une partie de la terre d'une superficie de 10,72 hectares soit, le lot 2643193;

Ont voté POUR: Messieurs les conseillers Claude Gravel, Carl Verreault, Carl Dupras et Gilbert Séguin et mesdames les conseillères Jacqueline Lavergne et Jinny Brunelle

*** ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ ***

SUBVENTION 2018 POUR ABSENCE DE CAMP DE JOUR

ATTENDU QUE les consultations de l'an dernier pour la planification d'un camp de jour estival n'ont pas permis d'identifier le nombre minimal permettant d'offrir un camp de jour adéquat pour répondre à tous les groupes d'âge;

ATTENDU QU'à la lumière de ces consultations, le conseil a pris l'an dernier



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la municipalité de Sainte-Marthe

l'orientation d'offrir à la jeunesse marthéenne un autre type de services par l'entremise de l'intervenante jeunesse et de loisirs et d'y consacrer les budgets nécessaires;

ATTENDU QUE la municipalité souhaite néanmoins offrir un support aux jeunes familles qui ont des enfants d'âge scolaire et un besoin de camp de jour afin que Sainte-Marthe demeure un endroit attrayant pour les parents qui ont de jeunes enfants;

ATTENDU QU'il vaut mieux offrir une subvention aux parents qui nécessitent les besoins d'un camp de jour plutôt que de mettre en place à grands coûts ce type de service s'adressant à tout au plus une douzaine d'enfants dont l'âge peut s'étaler entre 5 et 12 ans;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Gilbert Séguin

18-03-28

DE SUBVENTIONNER jusqu'à concurrence de 160 \$ /enfant à titre de compensation pour absence d'un camp de jour à Sainte-Marthe en 2018;

DE FIXER les conditions suivantes pour être admissibles à la subvention de 160 \$ /enfant:

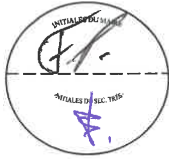
- Être résident de Sainte-Marthe;
- Présenter une copie de la facture avec preuve de paiement;
- Le camp de jour choisi devra offrir un service équivalent à celui offert en 2016 à Sainte-Marthe (ateliers spécialisés non admissibles);
- Le camp de jour choisi devra permettre d'y confier l'enfant sur une période d'au moins 6 semaines même si les inscriptions à la semaine sont permises;
- La municipalité se réserve le droit de s'assurer que les périodes d'annulation et de remboursement du camp de jour choisi sont dépassées avant de procéder au remboursement;
- Le camp de jour choisi devra être situé dans un rayon de 50 km du lieu de résidence;
- Les parents devront accepter de fournir (sur demande) une preuve de résidence de l'enfant;
- Les parents devront compléter et signer le formulaire de réquisition de paiement prévu à cet effet;
- L'enfant doit avoir l'âge minimal pour être inscrit à la maternelle en septembre 2018;
- L'enfant ne doit pas avoir été à un niveau scolaire plus élevé que la 6^e année lors de l'année scolaire 2017-2018.

Ont voté POUR : Mesdames les conseillères Jacqueline Lavergne, Jinny Brunelle et Messieurs les conseillers Claude Gravel, Carl Verreault, Carl Dupras et Gilbert Séguin.

*** ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ ***

RÉSOLUTION D'APPUI – RÉALISATION D'UNE ÉTUDE D'OPPORTUNITÉ DE REGROUPEMENT – TRANSPORT ADAPTÉ

CONSIDÉRANT la problématique exposée relativement à l'accessibilité du



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la municipalité de Sainte-Marthe

transport adapté dans la région de Soulanges;

CONSIDÉRANT que depuis le premier juin dernier, deux nouvelles organisations, le Réseau de transport métropolitain (RTM) et l'Autorité régionale de transport métropolitain (ARTM) ont vu le jour suite à l'adoption de la *Loi 76* portant sur la révision de la gouvernance du transport collectif dans la grande région de Montréal;

CONSIDÉRANT que Sainte-Marthe est l'une des six municipalités membres de Transport Soleil, mais se trouvant à l'extérieur du territoire de l'ARTM, qui bénéficie jusqu'au 31 décembre prochain d'une mesure transitoire concrétisée par une entente de principes afin d'assurer la poursuite du service de transport adapté;

CONSIDÉRANT qu'après le 31 décembre 2018, notre municipalité, et toutes les autres, doivent, par l'article 72 de la *Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées*, maintenir l'offre de service en transport adapté et qu'il est conséquemment important d'obtenir un portrait des besoins de notre municipalité autant que celui des autres municipalités de Soulanges afin de négocier une nouvelle entente avec un fournisseur quelconque;

CONSIDÉRANT l'existence d'une aide financière gouvernementale pour la mise en commun d'équipements, d'infrastructures, de services ou d'activités en milieu municipal ainsi que pour la réalisation de diagnostics et d'études d'opportunité en cette matière;

CONSIDÉRANT QUE le montant de l'aide financière pouvant être accordé dans le cadre de ce programme représente un maximum de 50 % des dépenses admissibles, pour une somme maximale de 50 000 \$;

EN CONSÉQUENCE,

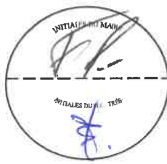
Il est proposé par monsieur le conseiller Claude Gravel

18-03-29

D'ACCEPTER de participer à la réalisation d'une étude d'opportunité de regroupement pour les services de transport adapté dans la région de Soulanges et de désigner la municipalité de Saint-Zotique comme responsable du projet.

QUE la municipalité s'engage à assumer une partie des coûts de la contribution municipale requise pour la réalisation de l'étude selon le prorata calculé en fonction de la population et de la richesse foncière uniformisée de chacune des municipalités participantes.

Ont voté POUR : Mesdames les conseillères Jacqueline Lavergne, Jinny Brunelle et Messieurs les conseillers Claude Gravel, Carl Verreault, Carl Dupras et Gilbert Séguin.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la municipalité de Sainte-Marthe

*** ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ ***

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE À LA DÉPUTÉE DE SOULANGES DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'AIDE À L'AMÉLIORATION DU RÉSEAU ROUTIER MUNICIPAL (PAARRM)

Il est proposé par monsieur le conseiller Gilbert Séguin

18-03-30

QU'une demande d'aide financière d'une somme de 60 000 \$ pour la réalisation de travaux au montant de 89 955 \$ soit adressée à madame la députée de Soulanges et ministre déléguée à la Réadaptation, à la Protection de la jeunesse et à la Santé publique, Lucie Charlebois, pour les réparations nécessaires à notre réseau routier municipal, plus précisément sur les chemins Sainte-Marie, (Haut) Saint-Guillaume, Saint-Henri et de la Marmite; sur les montées Saint-Henri, Sainte-Marie, Sainte-Julie, Hodgson, La Puce et Neuve; sur les rues des Loisirs, Steeves, du Moulin, Saint-Denis, Besner, Bertrand, Lavergne et Patrice et afin également d'améliorer la sécurité du réseau.

Ont voté POUR : Mesdames les conseillères Jacqueline Lavergne, Jinny Brunelle et Messieurs les conseillers Claude Gravel, Carl Verreault, Carl Dupras et Gilbert Séguin.

*** ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ ***

TRANSPORT QUÉBEC - DEMANDE POUR SÉCURISER L'INTERSECTION DE LA ROUTE 201 ET LE CHEMIN SAINT-HENRI

ATTENDU QUE les usagers de la route empruntant la route 201 après l'arrêt obligatoire à l'intersection du chemin Saint-Henri, sont nombreux à avoir signalé leur inquiétude quant à leur sécurité et celles des autres usagers, particulièrement lorsqu'ils doivent se diriger en direction nord;

ATTENDU QU'un accident a eu lieu le 21 février 2018 impliquant trois véhicules, causant des dommages matériels ainsi que des blessures aux occupants desdits véhicules au point que trois transports ambulanciers furent requis;

ATTENDU QU'à la connaissance des autorités municipales, il ne s'agit pas du premier accident à survenir à cet endroit;

ATTENDU QU'un véhicule circulant en direction nord sur la route 201 qui aperçoit un autre véhicule en position d'arrêt dans le but de tourner à gauche sur le chemin Saint-Henri doit freiner sur une relativement courte distance après l'avoir aperçu et sur un chemin en pente de surcroît, ce qui est particulièrement problématique pour les véhicules lourds;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame la conseillère Jinny Brunelle

18-03-31

D'ADRESSER une demande à Transports Québec afin qu'une étude approfondie de cette intersection soit effectuée afin de répertorier les accidents antérieurs et le niveau de risque que représente cette intersection en 2018;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la municipalité de Sainte-Marthe

DE SUGGÉRER que l'aménagement d'une voie d'évitement destinée aux véhicules circulant sur la route 201 en direction nord et souhaitant tourner à gauche sur le chemin Saint-Henri soit considérée comme solution possible à une partie de la problématique de cette intersection.

Ont voté POUR : Mesdames les conseillères Jacqueline Lavergne, Jinny Brunelle et Messieurs les conseillers Claude Gravel, Carl Verreault, Carl Dupras et Gilbert Séguin.

*** ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ ***

DONS ET COMMANDITES

Il est proposé par madame la conseillère Jacqueline Lavergne

18-03-32

D'AUTORISER les dons et commandites suivants:

- Fondation de l'Hôpital du Suroît **400 \$**
- Association des gens d'affaires de Soulanges **60 \$**
- Centre des femmes La Moisson **75 \$**

Ont voté POUR : Mesdames les conseillères Jacqueline Lavergne, Jinny Brunelle et Messieurs les conseillers Claude Gravel, Carl Verreault, Carl Dupras et Gilbert Séguin.

*** ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ ***

CORRESPONDANCE

Monsieur le maire ainsi que monsieur le directeur général résumant et font lecture de l'essentiel de la correspondance reçue au cours des dernières semaines.

QUESTIONS DE L'ASSISTANCE

Des questions et commentaires sont adressés au conseil relativement à divers sujets. Après avoir répondu aux questions et pris note des commentaires qui sont adressés au conseil, monsieur le maire François Pleau met fin à la période de questions.

LEVÉE OU AJOURNEMENT DE LA SÉANCE

À 20 h 34,

Il est proposé par monsieur le conseiller Claude Gravel

18-03-33

QUE la présente séance soit levée

Ont voté POUR : Mesdames les conseillères Jacqueline Lavergne, Jinny Brunelle et Messieurs les conseillers Claude Gravel, Carl Verreault, Carl Dupras et Gilbert Séguin.

*** ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ ***



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la municipalité de Sainte-Marthe

François Pleau
maire

Michel Bertrand
directeur général

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS (Article 961, Code Municipal du Québec)

Je, soussigné Michel Bertrand, directeur général, certifie que la municipalité dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles les dépenses sont listées, approuvées et/ou projetées par le conseil municipal.

Michel Bertrand
directeur général